

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf Octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, se sont réunis au Foyer Rural de Viré.

Date de Convocation : 12 Octobre 2017

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BERNARD Christian (Tournus), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), M. CHEVALIER François (Grevilly), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. COCHET François (TOURNUS), Mme COLLANGES Irène (Burgy), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DOUDET Marjorie (Tournus), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROCHE Claude (Tournus), M. ROUGEOT François (Lugny), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly-lès-Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : M. CHERVIER Jean-Pierre pouvoir à M. ROBELIN Bernard, M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. ROUGEOT François, Mme FONTRouGE –TARDIEU Laurence (Tournus) pouvoir à M. STAUB Frédéric (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à Mme DOUDET Marjorie (Tournus)

Secrétaire de séance : Mme DOUDET Marjorie

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 41

Membres en exercice : 41

Votants : 41

Administration générale

1. Installation du Conseil communautaire

- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-présidents
- Election des Vice-présidents
- Détermination de la composition du Bureau
- Election des membres du Bureau

Ressources humaines

2. Contrat prévoyance maintien de salaire
3. Contrat d'assurance statutaire du personnel

Commissions : remplacement des élus de Tournus

4. Commission d'Appel d'Offres : adoption du règlement et élection des membres
5. Remplacement des membres siégeant dans les différentes commissions
6. Remplacement d'un représentant au sein de la SEMCODA
7. Remplacement des membres au Centre Intercommunal d'Action Sociale
8. Remplacement du « délégué élu » au Comité National d'Action Sociale
9. Remplacement d'un membre au sein du Comité d'Agrément statuant sur l'accès à la Pépinière
10. Remplacement d'un membre titulaire au sein de la Commission Consultative Paritaire (Energie) du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire

Zone d'activité de Lacrost

11. Vente d'un terrain

Questions et informations diverses

M. ROCHE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués communautaires et remercie M. DESROCHES qui accueille le conseil.

M. DESROCHES présente la Commune de Viré qui compte 1 170 habitants pour une superficie de 1 128 hectares dont 350 sont plantés et exploités en vignes.

29 exploitations viticoles, 20 entreprises artisanales, 9 commerces et une entreprise de mécanique générale (Entreprise Jousseau) qui emploie 200 salariés sur 4 sites sont présentes sur la Commune.

La Commune compte également un groupe scolaire de 176 élèves.

Plusieurs services et structures intercommunales se trouvent sur la Commune de Viré : le Multi Accueil, d'une capacité de 20 enfants, la Zone artisanale, le Centre de Loisirs géré par une association pour laquelle la Communauté de Communes finance 85 % du poste du Directeur.

L'implantation d'un EHPAD à Viré est prévue en 2020, le projet est sous la gouvernance du conseil départemental de Saône et Loire.

Il termine son intervention en souhaitant la bienvenue aux délégués communautaires.

Mme Marjorie DOUDET est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des délégués. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

M. ROCHE souhaite prononcer quelques mots avant de céder sa place. Il adresse ses remerciements à l'ensemble du personnel pour leur collaboration, à l'exécutif avec qui il a eu plaisir de travailler et en particulier au 1^{er} Vice-Président Jean-Maurice DAILLY.

Selon M. ROCHE, la Communauté de Communes représente un enjeu important pour l'aménagement du territoire. Il souhaite une bonne continuation au futur exécutif de la Communauté de Communes.

M. TALMARD, doyen d'âge prend la parole. Avec M. MEUNIER, il indique qu'il fait partie des deux « rescapés » de l'intercommunalité qui ont participé à sa création. Il remercie le personnel de l'intercommunalité.

Suite à des remarques formulées par Mme MARTINS BALTAR au sujet du point relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ayant assisté à la séance du 28 Septembre 2017.

En effet, Mme MARTINS BALTAR a sollicité les modifications suivantes :

Sur le territoire de l'ex-Tournugeois, le magasin Carrefour Market a fait une demande d'exonération de la TEOM, celle-ci lui a été refusée. S'adressant à M. DAILLY, elle demande « Pourquoi certaines entreprises du Mâconnais étaient-elles exonérées, qu'est ce qui motivait cette exonération? ».

Mme Line PAGEAUD et M. Julien FARAMA sont nommés assesseurs.

1. Installation du Conseil communautaire Election du Président

Par délibération en date du 26 Janvier 2017, le nouveau conseil communautaire issu de la fusion des Communautés de Communes Mâconnais Val de Saône et du Tournugeois a été installé,

Suite aux élections partielles de la Commune de Tournus qui se sont déroulées le 8 Octobre 2017, quatorze délégués ont rejoint le Conseil.

Vu les articles L.2122-10 et L. 2122-14 du CGCT (applicables au Président et aux membres du bureau des EPCI par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT) dans la quinzaine suivant les élections municipales, soit la semaine 41 ou 42, un nouveau Président devra être désigné ainsi que l'ensemble des membres du bureau (Vice-Présidents et éventuellement d'autres membres),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L.5211-6, L2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Monsieur Paul TALMARD, en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois issue de la fusion opérée.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

M. Bertrand VEAU se porte candidat à la Présidence.

M. TALMARD propose à M. VEAU de prendre la parole. Ce dernier informe l'assemblée qu'il s'exprimera à l'issue du vote.

L'élection du Président de la Communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du Président, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote.

Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, remet un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Arrêt du Conseil d'Etat du 20/12/1929, élection du PORT ; Conseil d'état 07/03/1980, élection de Brignolles n°16 577 :

La majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du Conseil mais par rapport au nombre de suffrages exprimés décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41		
A déduire : bulletins nuls	2		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	39		
Majorité absolue	20		
Majorité relative			

Ont obtenu :

Mme Catherine GABRELLE : 24 voix

M. Bertrand VEAU : 15 voix

Votes blancs : 2

Mme Catherine GABRELLE ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1er tour, est proclamée Présidente, et est immédiatement installée.

Une suspension de séance est demandée afin de permettre les échanges entre les différents élus.

La Présidente ensuite donne la parole à M. VEAU qui l'a sollicitée. Le Maire de Tournus rappelle la démarche participative et citoyenne qui a été engagée à Tournus lors des dernières élections municipales, il a essayé d'insuffler cet état d'esprit à la Communauté de Communes. Il précise que la Ville de Tournus représente 40 % de la population de l'intercommunalité.

Il quitte la séance, succédé par les 11 conseillers majoritaires de Tournus.

La Présidente reprend la parole pour préciser que les délégués votent comme ils le souhaitent, il est faux de dire que le vote n'est pas démocratique. Elle comprend que les élus de Tournus soient déçus, néanmoins, il n'est pas obligatoire que la Présidence revienne à Tournus. Elle rappelle que la Ville Centre a bénéficié d'équipements intercommunaux lors des précédents mandats.

Mme Gabrelle accepte le poste de Présidente et remercie toutes les personnes qui ont voté pour elle, elle ajoute que lors de discussions avec M. VEAU, il lui avait été proposé que deux conseillers de Tournus rejoignent l'exécutif en tant que Vice-Présidents. M. VEAU s'était d'ailleurs engagé lors du début de son mandat à ne pas se présenter en tant que Président. Selon la Présidente, c'est l'attitude de refus et de non discussion qui est anti-démocratique.

M. BERNARD annonce qu'il démissionnera du Conseil Municipal de Tournus dès le lendemain de la séance. Par conséquent, il quittera son poste de délégué communautaire. Il ajoute que cela n'a rien à voir avec ce qui s'est passé ce soir. Conformément à la législation, celui qui siègera à sa place est M. BETENCOURT. Il remercie tous les élus avec qui il a eu plaisir à travailler, il a beaucoup appris à la Communauté de Communes.

Au vu de la situation, Mme GABRELLE propose de reporter les points restant à l'ordre du jour à une prochaine séance.

Prochaine séance : Jeudi 2 Novembre 2017